



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

---

## Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No : **17/2024**

Demande de crédit de CHF 178'000.-- TTC pour le changement d'ERP

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 19 novembre 2024 pour étudier le préavis susmentionné en présence de Monsieur Nicolas Ray, Municipal, ainsi que de Monsieur Quentin Pommaz, Secrétaire Municipal et responsable de l'informatique communale. Nous les remercions pour leurs explications et les réponses à nos questions.

### Commentaires généraux

Le système actuel se base sur des technologies vieillissantes (base de données MS Access) et une partie ne sera plus supportée par l'éditeur à partir du 1er janvier 2025.

Certaines opérations sont actuellement réalisées manuellement (exports et imports de données) puisque l'ERP actuel n'offre pas d'interconnexions entre les différents modules.

Ce préavis résulte d'une réflexion menée depuis plusieurs années.

Nous avons reçu un comparatif des coûts des trois solutions retenues. À ce jour, le choix de la solution n'est pas encore acté mais chacune des solutions répond aux critères importants suivants:

- être certifié Cybersafe
- pouvoir s'interfacer entre les différents modules
- être utilisé par bon nombre de communes de taille similaire à la notre
- respecter le budget du préavis

Le choix final reste en main de la Municipalité. Il est dépendant de la capacité des soumissionnaires à respecter les délais annoncés dans l'appel d'offre.

Concernant le paragraphe **4. Coûts**, il convient de préciser qu'il y aura une augmentation des coûts de fonctionnement du compte 20.3011.00 d'au maximum CHF 18'890.-- par année pour une durée de 3 ans (2025 à 2027), correspondant à la durée planifiée de la migration.

### Proposition d'amendements

La commission propose d'amender le point 2. tel que:

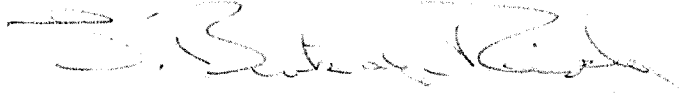
2. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 de CHF 18'890.-- et de prendre acte de cette charge **pour la durée de la migration.**

## Conclusion

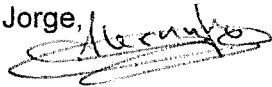
Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 17/2024 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel qu'amendé, à l'unanimité des personnes présentes.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 19 novembre 2024.

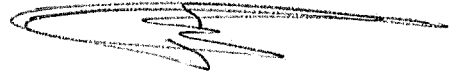
Jacqueline Burbidge, rapporteuse



Alexandre Jorge,



Antonio Zanchiello, excusé



Fabrice Pervangher,

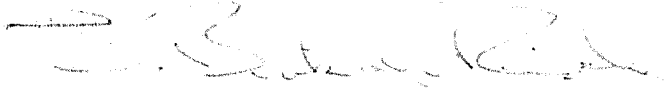
Nicolas Pasquier, excusé

**Conclusion**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 17/2024 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel qu'amendé, à l'unanimité des personnes présentes.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 19 novembre 2024.

Jacqueline Burbidge, rapporteuse



Alexandre Jorge,



Antonio Zanchiello, excusé



Fabrice Pervangher,

Nicolas Pasquier, excusé